

1 Le podcast : une œuvre sonore sans régime, dans un secteur économique fragile

État des lieux et pistes de réflexion



Éloïse AMILLET,
avocat



Antoine BONNIER,
avocat

Alors que les audiences de podcasts n'ont jamais été aussi hautes, l'environnement économique du secteur peine à se stabiliser. La raison ? Le podcast se développe dans un cadre juridique inadapté, parfois même inexistant, qui fragilise les différents acteurs du secteur. L'urgence est à la création d'un régime juridique propre, pour cette œuvre sonore qu'est le podcast, et d'un cadre réglementaire et fiscal adapté à ses spécificités.

1 - Un secteur en plein essor. – Les podcasts sont devenus en quelques années un incontournable du paysage médiatique et culturel français. Descendant de la dé-linéarisation des émissions de radio, la production de podcasts est devenue une industrie à part entière avec la floraison de studios spécialisés dans la production de podcasts dits « *nativs* », conçus exclusivement pour l'écoute à la demande en ligne. On estime aujourd'hui que les podcasts sont entrés dans le quotidien de plus de 36 % des Français¹, notamment grâce (i) à leur accessibilité sur toutes les plateformes d'écoute à la demande (ii) leur diversité (documentaires, fictions, magazines d'information, jeunesse, actualités, livres audios, etc.), et (iii) leur gratuité. Les revenus générés par l'audionumérique, majoritairement publicitaires, sont en croissance constante depuis l'émergence de cette industrie culturelle, passant de 14 millions d'euros en 2019 à 48 millions d'euros en 2021². L'ampleur du phénomène a conduit les acteurs du secteur à se concerter et s'organiser pour défendre au mieux leurs intérêts, notamment par le biais du Syndicat des producteurs audio indépendants (PIA), du Groupe des éditeurs de contenus et de services en ligne (GESTE), et d'événements tels que le *Paris Podcast Festival* ou le festival *Longueur d'Ondes*.

2 - Un secteur économique fragile. – Paradoxalement, l'industrie du podcast connaît une période d'instabilité, marquée par une tendance à la concentration des acteurs et la prise de parts majoritaire de studios de podcasts indépendants par des géants du secteur des médias. Parmi eux, on retrouve des studios emblématiques du podcast natif, et notamment (i) Nouvelles Écoutes, racheté par le groupe suédois PodX Group en septembre 2022, (ii) Louie Media, dont 47 % des parts ont été acquises par le groupe CMI France en décembre 2022, et dernièrement (iii) Binge Audio, racheté par Paradiso Media en février 2023. Ces transformations témoignent des difficultés financières des producteurs de podcasts, qui peinent à rentabiliser leur production, supportée par des revenus publicitaires en hausse mais insuffisants. Déficitaires sur la seule production de podcasts, les studios sont contraints de se tourner vers d'autres activités plus rémunératrices, et notamment la

production exécutive de podcasts d'entreprise pour le compte de tiers, indispensables à leur survie.

3 - Un paradoxe révélateur. – Comment expliquer un tel contraste entre l'augmentation constante du chiffre d'affaires généré annuellement par cette industrie et les difficultés financières auxquelles font face les principaux producteurs de podcasts français ? La réponse est peut-être à chercher parmi une pluralité de facteurs défavorables aux auteurs et producteurs de podcasts : gratuité des contenus diffusés sur internet, forte concurrence, disproportion des charges incombant aux producteurs, inadaptation des réglementations européennes, françaises et professionnelles aux spécificités de cette industrie, ou encore manque de soutien financier de la part des pouvoirs publics. En somme, le secteur du podcast est victime de l'absence de régime juridique adapté à ses spécificités (1) et d'un environnement économique défavorable à la création (2), rendant nécessaire une prise de conscience des pouvoirs publics pour réglementer et soutenir ce secteur.

1. L'absence de régime juridique adapté aux spécificités du podcast

4 - Le podcast, une innovation culturelle. – Le podcast est une innovation culturelle qui ne fait pas l'objet de réglementations spécifiques, notamment en matière de droit d'auteur (A) et de droit social (B), ce qui nuit à la production, et donc à la création sonore.

A. - L'absence de régime particulier du droit d'auteur

5 - Définition. – Le podcast est « *un programme audio sous forme d'épisodes [productions sonores unitaires] ou de séries, disponible en ligne pour une écoute à la demande* »³. Cette définition, récemment établie par le GESTE, a vocation à ancrer cette innovation culturelle dans l'univers juridique français. Il s'agit d'une œuvre de l'esprit plurielle, empruntant à divers genres artistiques tels que l'écrit, la musique, l'illustration, l'audiovisuel, la fiction, le divertissement, le documentaire ou encore le magazine d'actualités, et faisant appel à de nombreux collaborateurs aux intérêts divers

1. Étude Médiamétrie *Global audio* 2022.

2. Scam, 24 oct. 2022, *Création sonore pour un écosystème pérenne : En comparaison, les recettes publicitaires dans le secteur de la radiophonie s'élèvent à 648 millions d'euros de 2021*.

3. Définition donnée par le GESTE.